RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01610
Numéro SIREN : 750 775 660
Nom ou dénomination : ABBVIE

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2014 sous le numéro de dépôt 12938

DL CZ 01-09 14
+ chgt mbre comité adm.

1231610

ABBVIE
Société par actions simplifiée au capital de 163.317.316 Euros
Siège social : 10 Rue d'Arcueil, 94528 RUNGIS CEDEX
750 775 660 RCS CRETEIL

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL
LE 09 SEP. 2014
SOUS LE N° 12938

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1er SEPTEMBRE 2014

Procès-Verbal

L'AN DEUX MILLE QUATORZE
Le 1er septembre

La société ABBVIE HOLDINGS, ayant son siège social 10 rue d'Arcueil, 94528 Rungis Cédex, agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'"Associé Unique") de la société ABBVIE (ci-après la "Société "), et représentée par Monsieur Jérôme Bouyer, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Monsieur Denis Hello de son mandat de Président et membre du comité d'administration;
- Nomination d'un nouveau Président et membre du comité d'administration ;
- Détermination des pouvoirs et de la rémunération du nouveau Président ;
- Pouvoir pour formalités.

Après avoir pris acte que la société Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes de la Société, ainsi que les membres du Comité d'entreprise, ont été informés du projet des présentes décisions,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Denis Hello de son mandat de Président de la Société avec effet à compter de ce jour, et lui donne quitus entier, définitif et sans réserve au titre de l'exécution de son mandat de Président.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Denis Hello, Monsieur Jérôme Bouyer, de nationalité française, demeurant Avenue Van Bever 28, 1180 Bruxelles, Belgique, avec effet à compter de ce jour, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°12938 en date du 09/09/2014

L'Associé Unique rappelle que le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société vis-à-vis des tiers et pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social, sous réserve des attributions de l'associé unique.

Le Président peut consentir à tout mandataire de son choix toutes délégations de pouvoirs qu'il juge nécessaires, dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et les statuts.

Monsieur Jérôme Bouyer a préalablement déclaré accepter lesdites fonctions, et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de son mandat.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte que le Président de la Société préside également le comité d'administration, tel que prévu par l'article 16.8 des statuts, et à ce titre, nomme Monsieur Jérôme Bouyer en qualité de Président et membre du comité d'administration, en remplacement de Monsieur Denis Hello.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte que Monsieur Jérôme Bouyer n'est pas lié à la société par un contrat de travail, et décide qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président.

Toutefois, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement engagés pour le compte de la société.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités requises.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique.

AbbVie Holdings
Associé Unique
Représentée par Monsieur Jérôme Bouyer